

Aménagement de pistes cyclables à la Pilaterie : fin du chantier en octobre

Entre le rond-point Saint-Ghislain et les voies de raccordement à l'A22, la pagaille est telle, en ce moment, qu'on en viendrait presque à regretter le confinement. Les travaux devaient être terminés pour ce mois de juillet, ils ont pris un peu de retard.

PAR VIRGINIE BOULET
villeneuveascq@lavoixdunord.fr

VILLENEUVE-D'ASCQ. On est « entré dans le dur », comprenez la phase la plus délicate de ce chantier lancé en octobre dernier. Les ouvriers et les engins de chantier ont en effet attaqué l'intérieur du rond-point Saint-Ghislain, qui rappelons-le, va en partie passer de trois à deux voies de circulation. Pour l'instant, le trafic ne se fait que sur une voie à hauteur du business pôle les Prés (le bâtiment Sopra Steria).

“ Le trafic ne se fait que sur une voie à hauteur du business pôle les Prés. La voie d'accès au boulevard du Breucq vers Paris et Valenciennes est également condamnée.

La voie d'accès au boulevard du Breucq vers Paris et Valenciennes est également condamnée. Pour ces deux directions, les usagers de la route doivent emprunter la RD 14 (devenue RM, « pour route métropolitaine ») sur quelques dizaines de mètres avant de virer à droite un peu plus haut. Sur cette portion et jusqu'à la voie de raccordement à l'A22, le trafic est réduit à une voie dans les deux sens, ce qui occasionne



Les travaux ont démarré à l'intérieur du rond-point Saint-Ghislain, qui va passer par endroits de trois à deux voies.

de forts ralentissements sur cet axe, mais aussi de temps en temps jusque sur l'autoroute, en venant de Gand. Prudence, donc.

DÉJÀ DES REMARQUES D'USAGER...

Cette phase de chantier (qui ne comprend pas le rond-point Saint-Ghislain) a démarré vendredi dernier et devrait durer quatre semaines. Il en restera encore pas mal avant la fin de ce gros chantier, dont les phases terminées font déjà l'objet de remarques.

Un usager nous a ainsi interpellés sur l'accès à l'A22 vers Gand

depuis la rue Jean-Jaurès, plus précisément la dangerosité du passage piéton, quand bien même il est indiqué par de petits triangles clignotants. « Mais la nouvelle configuration de la voirie à cet endroit permet de casser la vitesse », assure Sébastien Costeur, particulièrement vigilant sur le déroulement de ce chantier, en tant que conseiller municipal délégué à la voirie et conseiller métropolitain... au moins encore pour quelques jours. Le conseil municipal de dimanche dira s'il occupera toujours ces fonctions au cours du mandat qui démarre. ■

La piscine de Ronchin rouvre le 6 juillet... aux Ronchinois seulement

RONCHIN. La confirmation est tombée mercredi soir : la piscine va bien rouvrir au public le lundi 6 juillet. Mais attention, pour pouvoir s'y tremper, il faudra être ronchinois... et attendre son tour. Trente personnes seront autorisées à rentrer pendant chaque créneau de deux heures. « Il y aura un temps avant et un temps après la baignade, ce qui laissera une heure pour nager », estime Massinissa Mechouek, conseiller municipal chargé des sports.

UN PROTOCOLE SANITAIRE STRICT

Ce public, exclusivement ronchinois, devra

suivre un protocole sanitaire strict et aura accès aux deux bassins : le grand uniquement pour aligner les longueurs, le petit pour s'amuser en famille. « Il sera divisé en quatre zones pour pouvoir accueillir les groupes. » Ce qui pose la question des centres aérés de l'été. « Si la demande est faible sur certains créneaux, peut-être pourrions-nous les ouvrir aux ALSH », précise l'élue. Pour offrir le plus de possibilités, la piscine sera ouverte tous les jours, de 9 h à 17 h du lundi au vendredi (les associations ROC, RAC et hockey subaquatique accueilleront leurs adhérents lors de leurs séances en soirée), le samedi de

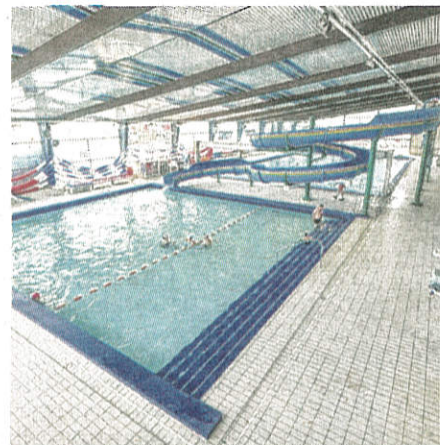
8 h à 12 h et de 13 h à 19 h et le dimanche de 8 h à midi.

SURCÔÛ FINANCIER

La municipalité a fait appel à des prestataires pour relayer ses agents sur place lorsqu'ils seront en congés. Cela représente un surcoût financier, qui s'ajoute à celui des mesures sanitaires spécifiques. De combien ? « Tout cela est en train d'être chiffré. » ■

C. B.

Réservation de créneaux par téléphone au 03 20 62 12 62. L'accès à la salle de remise en forme et aux saunas est fermé.



La piscine n'accueillera que trente personnes, exclusivement ronchinoises, lors de chaque créneau. PHOTO ARCHIVES THIERRY THOREL

EN BREF

UNE NOUVELLE APPLICATION POUR UNE MEILLEURE COMMUNICATION

ANSTAIN. Lors du conseil municipal de mercredi, le maire, Étienne Dumoulin, a rappelé l'engagement de campagne de compléter les outils de communication de la mairie vers les habitants. Actuellement il existe des bulletins d'information papier, mensuels et annuels et le site internet de la commune. Il serait souhaitable selon lui d'avoir un site plus interactif. Arnaud Lagache et Stéphanie Barbieux-Schoendorff, conseillers municipaux, ont présenté l'application « Info Flash », application simple d'utilisation, sans publicité, sans géolocalisation ni captage des données personnelles.

Un habitant peut signaler un trou dans la chaussée et la mairie peut informer sur les activités locales, les événements inattendus comme des grèves, accidents ou travaux ou alerter lors des moments de crise (Covid ou canicule). « Les prospectus coûtent cher et sont polluants et la communication de la commune doit être rapide, économique et écologique », a précisé le maire. Cette application est gratuite pour les utilisateurs et coûterait à la commune 300 € pour un abonnement annuel, à cela s'ajouteraient les 7 centimes par envoi de SMS et 10 centimes par message vocal. Le conseil a émis un avis favorable de principe et une réunion publique de présentation à la population devrait se tenir par la suite. ■ L.V. (CLP)

LES ÉLUS VALIDENT LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE

VENDEVILLE. Jeudi soir, le conseil municipal s'est réuni à la Chiconnière afin de disposer de suffisamment d'espace pour respecter les normes sanitaires de distance imposées suite à l'épidémie de Covid-19. Suite à la démission de Jean-François Duchemin, de la liste minoritaire, le maire Ludovic Proisy a procédé à l'installation de Mickaël Nutten. L'ordre du jour appelait après la formation des diverses commissions, le vote des tarifs des activités communales pour l'année 2020 2021. À l'exception du tarif garderie qui ne sera plus forfaitaire, dans un souci d'équité, les autres tarifs ont été reconduits au même niveau qu'en 2019-2020.

Le maire a souligné la forte implication des agents municipaux qui ont permis, dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, d'assurer la continuité des services publics et en particulier le fonctionnement de l'école. Il a soumis au vote de l'assemblée une prime exceptionnelle plafonnée à 1 000 € exonérée d'impôts sur le revenu qui sera versée en une fois en juillet. La proposition a recueilli l'unanimité des votes.

La commune de Vendeville doit faire face à de nombreuses incivilités en termes de circulation routière et observe une recrudescence importante de dépôts sauvages de déchets. Ludovic Proisy a demandé et obtenu du conseil municipal un avis favorable à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique des infractions constatées par les élus. Ceux-ci peuvent verbaliser en tant qu'officier de police judiciaire. La procédure sera beaucoup plus réactive que le dépôt de plainte classique et l'envoi des contraventions traité par le Centre national de traitement de Rennes. ■ V. L. (CLP)